



Le Collectif Citoyen de Cruguel et Environs vous informe  
Contre l'exploitation d'une carrière à Trévadoret

mars 2018

## Sommaire

1 an !.....	1
L'édito.....	1
Nouvelles du conseil.....	1
Élaguer, à quel prix ?.....	1
Le Linky, si on en parlait ?.....	2
La citation.....	2
Rectificatif.....	2
Le « nouveau » lotissement de Cruguel. .	2
Infos pratiques.....	2
Jeu.....	2

## L'édito

Hé oui ! déjà un an que le CCCE « Collectif Citoyen de Cruguel et Environs » a été créé pour vous alerter contre la réouverture de « l'exploitation de la carrière de Trévadoret par les Matériaux de l'Oust ».

Ensuite, il y a eu la publication du 1er bulletin de liaison « le P'tit Picoura » en juin 2017 pour vous informer des nouvelles de l'association, des différents choix contestables de la municipalité envers ses administré(e)s, des recherches juridiques et techniques, des arguments, mais également des moments de détente et d'humour.

Bien sûr, nous continuerons à publier et distribuer bénévolement tous les deux mois le P'tit Picoura dans vos boîtes aux lettres afin de vous aviser des dernières nouvelles de Cruguel.

Merci aux Cruguelloises et Cruguellois et aux adhérents pour vos soutiens et vos encouragements pour la continuité de notre association CCCE avec le P'tit Picoura.

## 1 an !

Un an déjà !

A tous ccce ux qui nous ont accompagnés toute cette année,

A tous ccce ux qui ont connu toutes nos étapes,

A tous ccce ux qui sont arrivés en cours de route,

A tous ccce ux qui nous ont quittés en cours de route,

Joyeux anniversaire !



## Nouvelles du conseil

Février est le mois le plus court de l'année, mais il a compté deux conseils municipaux (6 et 27 février).

Au menu, ① la nouvelle commune (Cruguel, Guégon, Josselin, Sérent, Helléan, La Croix Helléan...) ne se fera pas malgré le désir du conseil municipal de Cruguel, d'autres communes ayant voté contre. ② Le rapport d'activité de Ploërmel Communauté et ses nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité. ③ La supercherie de l'élagage des arbres en bordure des routes est développée plus loin. ④ Sont en projet : un terrain multi-sport près de la salle polyvalente, un local technique pour le futur terrain de foot. ⑤ L'organisme des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne est en difficulté financière et ne sait s'il pourra perdurer. Notre label sera-t-il obsolète ? ⑥ Il y eut l'énumération fort rapide de l'attribution de subventions aux associations. ⑦ Suite à l'enquête publique sur le projet d'épandage d'une porcherie à

Cranhouët, le conseil a voté « pour » à l'unanimité. ⑧ La commune acquiert un nouveau terrain, route de Saint-Aubin. Dans quel but ? Nous n'en saurons pas plus.

Il est à constater, une fois de plus, l'unité de notre conseil municipal. Tout a été approuvé à l'unanimité. C'est merveilleux : ils sont tous d'accord sur tout, quelle bonne entente. Pas d'opposition, pas de controverse, pas de discussion, tous unis, que c'est beau !

**Le prochain conseil municipal portera sur le vote du budget. A ne pas manquer !**

## Élaguer, à quel prix ?

Le conseil du mardi 6 janvier a pris des décisions sur l'élagage : faire payer les propriétaires de terrain en bordure de voie publique de 100 €/h d'intervention.

Les chiffres sont détaillés concernant l'entreprise privée à qui la commune fait appel : 73 €/h d'élagage et 40 €/h de ramassage. Si vous avez besoin de 1/2h d'élagage (36 €50) d'une 1/2h de ramassage (20 €), la mairie vous facturera (36 €50+20 € = ?) 100 € ! Vous ne rêvez pas, le double de la somme (56 €50). Le conseil n'est pas très fort dans le calcul d'une moyenne pondérée. Une commune n'est pas à but lucratif. Elle ne doit faire payer aux contribuables que le montant de la stricte dépense commune.

Par ailleurs, est-ce aux propriétaires de payer ? Au tarif identique quelque soit leur situation sociale ? Car, qui va profiter du dégagement des routes ?

Les écoliers ? Alors c'est aux parents de payer. Les tracteurs chargés de foin ou les moissonneuses ? Alors c'est aux paysans de payer. Les camions qui livrent les commerces du centre-bourg ? Alors c'est aux commerçants de payer. Les camions de déménagement ? Alors c'est au travailleur muté de payer. Et si la route

n'est pas utilisée, alors pourquoi abîmer la nature ?

Les services publics rendus par une commune sont à la charge de tous les concitoyens de façon solidaire. Car les travaux ne sont jamais réalisés pour un intérêt individuel, mais pour un bien collectif. Ce financement est réalisé par l'impôt et de manière progressive (i.e. pas proportionnelle) ce qui est juste. Cela permet à chacun de contribuer selon ses moyens. Si vous êtes pauvre vous serez exonéré pour que chacun bénéficie des travaux.

Ne sommes-nous pas devant une nouvelle confusion entre service public d'une mairie et entreprise privée ?

## Le Linky, si on en parlait ?

L'Europe impose aux opérateurs d'électricité de proposer aux citoyens un moyen de contrôler leur consommation. En France, Enedis (ex ERDF) propose le compteur Linky. Depuis sa création ce compteur est sujet à controverse. Brièvement quel sont les « pour » et les « contre » ?



Le Linky t'es au courant ?

Pour : Disposer via une connexion informatique à un serveur central de Enedis, d'une information régulière sur sa consommation au jour le jour. L'argumentation invoquée est que, plus vous serez informé, moins vous consommerez.

Contre : Inutilité d'un dispositif coûteux, polluant voire dangereux (risque d'incendie) qui ne sert qu'à collecter vos données intimes qui seront revendues à des organismes de manipulation commerciale ou politique.

Dans certains lieux, l'installation est sous-traitée à la commission et induit

une installation parfois de force. Le maire qui a un pouvoir de police, peut, pour éviter une atteinte à l'ordre public, émettre un arrêté pour interdire cette pratique abusive.

## La citation

*Nul besoin de faire de la terre un paradis : elle en est un. A nous de nous adapter pour l'habiter.*

Henry Miller

## Rectificatif

Dans le Bulletin Municipal d'informations de Janvier 2018 (p.13), il est écrit : « *Les parcelles où se situent la carrière ont été achetées par la société « Matériaux de l'Oust »* ». **Cette affirmation est fausse.**

Après vérification auprès des services fiscaux, les parcelles n'ont pas changé de propriétaire. D'ailleurs dans l'Enquête Publique *Résumé Technique de l'Etude d'Impact et de l'Etude de Dangers*, paragraphe IV.2. *Foncier et descriptif des abords*, il est écrit : « ... *cette maîtrise foncière est assurée par un compromis de vente...* ». Le compromis étant lié à l'acceptation du projet par le Préfet. Pas de carrière, pas de vente !

## Le « nouveau » lotissement de Cruguel

Le maire a annoncé (Ouest France septembre 2013) la création rue des hirondelles d'un lotissement de 15 terrains pour des maisons. Un avis d'appel public à la concurrence est ouvert fin novembre 2013 pour se terminer fin décembre de la même année. L'arrêté est pris le 19 juillet 2013, pour 15 terrains au prix moyen de 24 €/m<sup>2</sup> pour des lots de 404 m<sup>2</sup> à 1 017 m<sup>2</sup>. Les travaux débiteront en septembre 2016. Il reste aujourd'hui, une dizaine de lots à vendre. Le 23 mars 2017 le maire annonce un déficit de 269 844 € pour le lotissement, sans s'inquiéter de mettre tout en œuvre pour la vente. Il doit pourtant rendre des comptes à ses administrés.

Nous relevons, que cette gestion nous coûte chère : 420 € pour chacun des

653 habitants. Comme vous pouvez le constater le panneau à terre depuis 6 mois n'est pas très « vendeur ».



Le CCCE ne peut que proposer qu'une véritable campagne d'affichage soit menée en précisant « terrains à bâtir libres de constructeur » sur des routes passagères. Car, le panneau à terre n'a pas montré son efficacité.

De plus, quels sont les motifs qui ont mené au refus de certains permis de construire ? Enfin, le maire dit en plus d'être « commune rurale de Bretagne », être attaché au choix de planter des espèces locales. Où sont-elles ?

## Jeu

Quelle est la date de l'assemblée constituante du CCCE ? 0\_/0\_/0\_\_

(les chiffres se trouvent dans les cases grisées du sudoku suivant.)

3		1			7			
	7					2	4	9
			5	2	6			
4		2	7	1	5			
8		9				1		4
			4	9	8	6		2
	4		8	3	9			
1	9	5					3	
			1			7		6

Solution du Picoura n°6 : Une fois la grille rempli, vous pouviez découvrir le mot caché : CCCE.

## Infos pratiques

web : <http://ccce.parlenet.org/>  
mel : [contact@ccce.parlenet.org](mailto:contact@ccce.parlenet.org)

Recevoir les infos du CCCE :  
25, rue des Vieux Métiers  
56 420 Cruguel

### Faites passer l'info !

Bulletin d'adhésion de l'association disponible sur le site.